

**Arrêté portant désignation du référent communal pour la réforme de l'apostille et de la  
légalisation**

Commune \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ ...  
Arrêté municipal n° ...

Portant désignation du référent communal pour la réforme de l'apostille et de la légalisation

Le maire de ...,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;

Vu le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité de désigner un ou des référents communaux pour la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme/M. ..., ... (*titre ou fonction*), est désigné(e) en qualité de référent(e) communal(e) pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

Mme/M. ..., ... (*titre ou fonction*), est désigné(e) en qualité de référent(e) communal(e) pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

...

**Article 2 :** Le (les) référent(s) aura/auront pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e)/aux intéressés et transmis par email à l'adresse dédiée, et fera l'objet d'une publication selon les modalités habituelles.

Fait à ..., le ...

Lemaire  
(*signature et cachet de la mairie*)